

GARANTIE LIMITÉE POUR REVÊTEMENTS DE SOL RIGID CORE ET LVT (INCLUANT RIGID CORE (SPC), LVT À ENDOS SEC ET REVÊTEMENT DE SOL LVT À POSE LIBRE)

FÉLICITATIONS POUR L'ACHAT DE VOTRE NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL!

AHF Products est un chef de file dans l'industrie du revêtement de sol avec une famille de marques fortes desservant les marchés résidentiels et commerciaux. Avec des décennies d'expérience dans la conception, l'innovation, le développement de produits, la fabrication et le service primés, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie des gens grâce à des produits de qualité et un engagement profond envers un service à la clientèle exceptionnel. Notre mission est de créer une beauté qui dure pendant des générations, et nous voulons que votre revêtement de sol fasse partie de cette mission.

Tout au long de ce document, les références à « nous », « notre », « nos », « AHF » ou « Produits AHF » désignent les produits AHF, LLC dba AHF. Les références à « vous » ou « votre » désignent l'acheteur au détail original / l'utilisateur final des produits Rigid Core (SPC) et des carreaux de vinyle de luxe (LVT). Vos produits de revêtement de sol Rigid Core (SPC) ou LVT seront référencés comme le « plancher », « revêtement de sol », « produit », « produits » ou une combinaison de ceux-ci. Cette garantie exclut spécifiquement les produits de revêtement de sol en feuilles. Le terme « garantie limitée » est unique mais englobe toutes les couvertures prévues aux présentes.

Les revêtements de sol AHF peuvent être et sont utilisés dans des environnements résidentiels et commerciaux. Dans chaque section / paragraphe de cette garantie limitée, est indiqué si les informations contenues dans cette section s'appliquent uniquement aux « installations résidentielles », uniquement aux « installations commerciales » ou aux « installations résidentielles et commerciales ».

PROPRIÉTAIRE DE LA GARANTIE

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'utilisateur final original. Nos garanties ne sont **PAS TRANSFÉRABLES**.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT PAR CETTE GARANTIE LIMITÉE?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES

Pour les installations résidentielles, AHF garantit que ses produits de revêtement de sol réguliers (de première qualité), à condition que le produit soit installé conformément aux instructions d'installation et à la liste des applications approuvées, soient exempts de défauts de fabrication à la date d'achat et pendant la période définie ci-dessous dans la section « Périodes de garantie limitée des revêtements de sol Rigid Core/LVT » de ce document. *Veillez consulter la section « Périodes de garantie limitée des revêtements de sol Rigid Core/LVT » pour consulter la période de garantie limitée de votre marque / produit spécifique.*

Les revêtements de sol :

- seront exempts de défauts de fabrication
- ne s'élimeront pas*
- résisteront aux taches ménagères courantes
- ne se déchireront pas et ne se trouseront pas dans le cadre d'un usage ménager normal
- résistera aux empreintes persistantes dans le cadre d'un usage ménager normal**
- ne seront pas décolorés par les panneaux de sous-couche (y compris le lauan), l'alcali, la moisissure ou le mildiou
- les bords du revêtement de sol ne se retrousseront pas

INSTALLATIONS COMMERCIALES

Pour les installations commerciales, AHF Products garantit que ses produits de revêtement de sol réguliers (de première qualité), à condition que le produit soit installé conformément aux instructions d'installation et à la liste des applications approuvées, soient exempts de défauts de fabrication à la date d'achat et ne s'usera pas à travers la couche d'usure, ce qui endommagera l'image imprimée pendant la période définie ci-dessous dans la section « Périodes de garantie limitée des revêtements de sol Rigid Core/LVT » de ce document.

Veillez consulter la section « Périodes de garantie limitée des revêtements de sol Rigid Core/LVT » pour consulter la période de garantie limitée de votre marque / produit spécifique.

Quelles applications commerciales sont recommandées pour les produits résidentiels AHF?

La durabilité, la facilité d'installation et l'entretien font de nos produits résidentiels une excellente solution pour les applications commerciales légères et les petites applications commerciales. Lorsque vous choisissez un sol, tenez compte de l'espace où il sera installé et choisissez une couche d'usure et un effet visuel qui résisteront au passage prévu. Les lignes directrices sont incluses ci-dessous. Si vous avez des questions sur une application spécifique, veuillez contacter votre représentant AHF Flooring avant l'achat ou l'installation.

Applications non appropriées

- tout endroit où des machines de nettoyage commerciales seront utilisées
- résidences-services (application flottante)
- applications commerciales de grande taille (éducation/institutionnel, hôpital/ soins de santé, vente au détail grande surface, bureau, hôtellerie)

QUE SIGNIFIE IMPERMÉABLE À 100 %?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

Lorsqu'il est exposé à l'eau, le revêtement de sol est imperméable et ne gonflera pas, ne gondolera pas ou ne perdra pas son intégrité. Si une exposition à l'eau se produit, le système d'installation de revêtement de sol (encollage plein et emboîtable) continuera de créer une forte adhésion. Dans le cas d'eau stagnante ou d'une inondation, le revêtement de sol n'agira pas comme barrière d'étanchéité à l'eau pour le plancher brut et/ou les autres structures environnantes. Tous dommages au plancher brut et/ou aux autres structures environnantes causés par de l'eau stagnante ou une inondation ne sont pas couverts par cette garantie.

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE CONTRE LES ANIMAUX DOMESTIQUES AHF?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

Lorsqu'ils sont exposés à la saleté causée par les animaux domestiques (chiens et chats), le revêtement de sol résistera aux taches pendant la période de garantie spécifique applicable au produit. Cependant, les accidents doivent être nettoyés immédiatement, car plus ils sont laissés au sol, plus ils seront difficiles à enlever. Tous dommages au plancher brut et/ou aux autres structures environnantes causés par les animaux domestiques ne sont pas couverts par cette garantie.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

- Les dommages causés par un feu, une inondation, une exposition à l'eau stagnante ou un usage abusif intentionnel.
- Les dommages causés par l'humidité aux structures environnantes, murs, plancher brut, appareils, meubles, sous-couche, plinthes, garnitures, éléments chauffants du plancher brut, ou tout ce qui ne fait pas partie de l'intégrité structurelle ou de la stabilité dimensionnelle des planches ou des carreaux.
- Les dommages résultant de la croissance de la moisissure et du mildiou causés par l'exposition prolongée à l'humidité (sauf comme indiqué dans la section « Que ferons-nous si l'un des événements couverts par la garantie de produit ? » section ci-dessous). Tandis que l'humidité n'affectera pas la structure de la planche ou du carreau, lorsque l'humidité excessive s'accumule (et demeure non découvert ou non traité en particulier) la moisissure et le mildiou peuvent apparaître.
- Le revêtement de sol qui est installé à l'extérieur.
- Les dommages causés par la brosse batteuse de l'aspirateur, les roulettes et les entailles causées par des objets pointus. Lorsque vous passez l'aspirateur, nous vous recommandons d'utiliser la brosse à plancher.

* « Élimer » est définie comme l'usure de la couche d'usure entraînant un endommagement de l'image imprimée en raison d'un usage domestique normal.

** Nous recommandons l'utilisation de protections de revêtement de sol. En général, plus l'objet à poser sur le sol est lourd, plus les protections de revêtement de sol doivent être larges.



Notre famille de marques

Hartco
Capella

Bruce
ROBBINS

H|W
HOMERWOOD®
tmbr.



- Les marques ou dommages causés par une charge non appropriée, y compris par les chaussures à haut talon ou à crampons, les roulettes de chariot, les chaises ou autres meubles n'utilisant pas de protection de plancher.
- Les dommages entraînés par un usage abusif tel que le déplacement d'appareils ménagers directement sur le revêtement de sol, sans protection adéquate; Pour protéger votre revêtement de sol contre les rayures et les déchirures, lors du déplacement d'appareils ménagers ou de meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le revêtement de sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux.
- La perte de lustre et les égratignures.
- Les différences mineures de couleur, de ton ou de texture constatées entre les échantillons ou les photos couleur imprimées et le revêtement de sol réel.
- Les revêtements de sol classés « irréguliers » ou vendus « tels quels » sans garantie.
- Main-d'œuvre, comme décrit ci-dessous.

MAIN-D'ŒUVRE

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

AHF ne garantit pas l'exécution du travail par vous ou des installateurs. Les erreurs d'exécution du travail devraient être adressées à l'entrepreneur qui a installé le revêtement de sol. Nous recommandons que votre revêtement de sol soit installé par des entrepreneurs professionnels qui ont démontré une expertise de pose de ce type de revêtements de sol résidentiels/commerciaux.

QU'EST-CE QUI EST EXCLU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NOUS EXCLUONS ET NE SERONS PAS RESPONSABLES DE OU PAYER DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU SPÉCIAUX, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER LES BLESSURES PERSONNELLES; DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ; DOMMAGES À D'AUTRES BIENS; TOUT DOMMAGE AUTRE QU'AU PLANCHER LUI-MÊME QUI PEUT RÉSULTER D'UN DÉFAUT DANS LE PLANCHER; DIMINUTION DE LA VALEUR DES BIENS; FRAIS DE LOCATION OU DE DÉMÉNAGEMENT DE MEUBLES; ENLÈVEMENT OU REMPLACEMENT DES GARNITURES, ARMOIRES ET / OU DES APPAREILS; MARGES DE DÉTAIL; INSTALLATION OU MAIN D'ŒUVRE FOURNIE PAR D'AUTRES OU DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, L'HÉBERGEMENT PENDANT LE PROCESSUS DE RÉPARATION (TELS QUE L'HÔTEL, LES REPAS OU LE DÉMÉNAGEMENT ET L'ENTREPOSAGE DE MEUBLES ET / OU D'AUTRES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES), MÊME SI LE FABRICANT A ÉTÉ AVISÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LES SEULES GARANTIES EXPRESSES POUR LE PRODUIT ACHETÉ.

EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR ET POUR TOUTS LES PRODUITS AUTRES QUE LES PRODUITS DE CONSOMMATION, NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À TOUTES GARANTIES AUTRES QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE POSSIBILITÉ DE COMMERCIALISATION OU D'APTITUDE À UN BUT QUELCONQUE. SI UNE GARANTIE IMPLICITE SE MANIFESTE EN VERTU D'UNE LOI PROVINCIALE, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES (Y COMPRIS LES GARANTIES DE POSSIBILITÉ DE COMMERCIALISATION ET D'APTITUDE À UN BUT QUELCONQUE) SONT LIMITÉES EN MATIÈRE DE DURÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITES DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, OU LES LIMITES DE DURÉE DE GARANTIE IMPLICITE. LES LIMITES CI-DESSUS POURRAIENT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, OUTRE D'AUTRES DROITS ÉVENTUELS VARIANT D'UN ÉTAT À L'AUTRE. Sauf disposition contraire de la loi, cette garantie limitée doit être interprétée conformément aux lois du Commonwealth de Pennsylvanie sans égard à aucune de ses dispositions relatives aux conflits de lois.

Aucun de nos détaillants, distributeurs, installateurs ou employés n'a le pouvoir de modifier les obligations, les limites, les clauses de dénégaration de responsabilité ou les exclusions en vertu de cette ou de l'une de nos garanties.

QUE FERONS-NOUS SI L'UN DES ÉVÉNEMENTS COUVERTS PAR LA GARANTIE SE PRODUIT?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES

Si l'un des événements couverts par la garantie et mentionnés ci-dessus se produit pendant la période de garantie limitée spécifiée, pour le revêtement de sol en question, AHF Products fournira un revêtement de sol comparable AHF Products de couleur, de modèle et de qualité similaires pour réparer la zone défectueuse ou remplacer le revêtement de sol, au gré de AHF Products. Si le revêtement de sol a été posé de façon professionnelle, AHF Products assumera les frais de main-d'œuvre raisonnables associés à la réparation ou au remplacement direct.

AHF remplacera ou réparera un revêtement de sol décoloré par la moisissure, le mildiou ou l'alcali une seule fois. Si le remplacement ou la réparation échoue de la même manière une deuxième fois, AHF déterminera si le plancher brut et / ou les conditions environnementales - NON le produit de revêtement de sol AHF - causent la moisissure, le mildiou ou l'alcali et ne sont pas acceptables pour l'installation de carreaux ou de planches de vinyle; par conséquent,

AHF ne réparera ni ne remplacera une deuxième fois.

INSTALLATION COMMERCIALE

Dans l'année suivant la date d'achat :

Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à AHF dans l'année suivant la date d'achat, AHF fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. AHF assumera également les frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Dans les deux ans suivant la date d'achat :

Si un défaut couvert par la présente garantie limitée est signalé par écrit à AHF Products après un an mais dans les deux ans suivant la date d'achat, AHF Products fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. AHF Products assumera également cinquante pour cent (50 %) des frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Après les deux ans suivant la date d'achat :

Si un défaut couvert par la présente garantie limitée est signalé par écrit à AHF après deux ans mais à l'intérieur de la période de garantie limitée spécifiée pour le produit de revêtement de sol applicable, AHF fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. AHF n'assumera pas les frais de main-d'œuvre. AHF n'assumera pas les frais de main-d'œuvre associés à la réparation ou au remplacement du matériau dont les défauts étaient apparents avant ou au moment de l'installation.

AHF remplacera ou réparera un revêtement de sol décoloré par la moisissure, le mildiou ou l'alcali une seule fois. Si le remplacement ou la réparation échoue de la même manière une deuxième fois, AHF déterminera si le plancher brut et / ou les conditions environnementales - NON le produit de revêtement de sol AHF - causent la moisissure, le mildiou ou l'alcali et ne sont pas acceptables pour l'installation de carreaux ou de planches de vinyle; par conséquent, AHF ne réparera ni ne remplacera une deuxième fois.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME?

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

Nous souhaitons que vous soyez satisfait de votre achat de revêtement de sol AHF. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre détaillant. Il peut répondre à vos questions et, au besoin, déclencher le processus de réclamation. Pour toutes autres questions, veuillez nous contacter en composant le 1-866-243-2726.

PROCESSUS DE RÉCLAMATION

Nous travaillons avec des distributeurs dans tout le pays pour rendre nos produits largement disponibles. Nous vendons nos produits à des distributeurs, et les distributeurs vendent nos produits à des détaillants et des entrepreneurs locaux.

Étapes à suivre pour déposer une réclamation :

1. Retournez chez votre détaillant avec votre preuve d'achat originale.
 - a) Si votre plancher a été installé dans le cadre d'une nouvelle construction résidentielle, vous pouvez utiliser votre feuille de sélection de style ou vos documents de clôture comme preuve d'achat. Si les informations de votre détaillant ne figurent pas dans ces documents, contactez votre constructeur.
 - b) Si votre détaillant est fermé, veuillez composer le 1-866-243-7276 afin que nous puissions vous aider à trouver un nouveau détaillant.
2. La réclamation sera évaluée.
 - a) Détaillants de distribution : Votre détaillant devra contacter son représentant distributeur pour déposer la réclamation. Le détaillant ou le représentant du distributeur peut inspecter votre revêtement de sol ou demander des photos ou des échantillons désinstallés montrant le problème.
 - b) Lowe's, Home Depot, ou vente directe : Votre détaillant devra nous appeler directement pour déposer la réclamation. À ce moment, votre vendeur peut demander des photos ou des échantillons désinstallés. Une inspection du revêtement de sol de votre maison/établissement peut être requise.
3. Une détermination de réclamation est effectuée.
 - a) Détaillants de distribution : Nous enverrons l'évaluation de la réclamation au distributeur de votre détaillant, qui partagera ensuite les résultats avec votre détaillant. Votre détaillant devrait vous appeler dans les 48 heures suivant la réception de la décision afin de vous informer de la décision.
 - (i) Si votre réclamation est approuvée, veuillez travailler avec votre détaillant pour commander du nouveau matériel et planifier la réinstallation, le cas échéant.
 - (ii) Si votre réclamation n'est pas approuvée, vous recevrez une lettre expliquant pourquoi. Vous recevrez également un rapport d'inspection si votre maison a été inspectée par un directeur des services techniques ou un inspecteur tiers.
 - b) Lowe's, Home Depot, ou vente directe : Le règlement de la réclamation et tout rapport d'inspection pertinent seront envoyés directement à votre magasin. Ils devraient vous contacter dans les 48 heures pour vous informer de la décision.

Faire appel au règlement de votre réclamation :

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre règlement de réclamation, veuillez contacter nos conseillers clientèle en appelant au 1-866-243-2726 et en sélectionnant l'option de garantie, ou en envoyant vos préoccupations par courrier électronique à customeradvocates@ahfproducts.com. Nous passerons en revue toutes les méthodes d'évaluation que nous avons utilisées en ce qui concerne votre réclamation et déterminerons si une évaluation supplémentaire est nécessaire.

VEUILLEZ CONSERVER VOTRE REÇU OU L'OBTENIR AUPRÈS DE L'ACHETEUR D'ORIGINE.

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

AHF Products a besoin de vérifier la date et la preuve d'achat pour résoudre tous problèmes qui pourraient survenir.

CONSIGNES D'ENTRETIEN

INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES

Pour conserver le plus longtemps possible le lustre et la sensation de fraîcheur de votre revêtement de sol, veuillez suivre les recommandations ci-dessous.

À FAIRE :

- Essuyez les déversements aussi tôt que possible. N'utilisez pas d'outils trop abrasifs pour nettoyer un revêtement de sol souple.
- Laver occasionnellement avec un nettoyeur pour revêtements de sol souples. *Pour les installations résidentielles, nous recommandons le nettoyeur multi-surfaces Bruce^{MD}. Pour les installations commerciales, utilisez un nettoyeur de qualité commerciale.*

À NE PAS FAIRE :

- Utiliser des détergents à base de savon ou de produits « appliquer et lustrer » car ils pourraient laisser une pellicule mate sur votre revêtement de sol.
- Utiliser de la cire en pâte ou des pols à base de solvant.
- Utiliser des roulettes car elles endommageront le revêtement de sol.
- Passer l'aspirateur en utilisant une brosse batteuse car celle-ci endommagera visiblement la surface du revêtement de sol.
- Utiliser des outils de nettoyage très abrasifs.

PROTECTION PROACTIVE DE VOTRE REVÊTEMENT DE SOL :

- Lorsque vous déplacez des appareils ménagers ou des meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le revêtement de sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux; ceci protégera votre revêtement de sol contre les marques et les déchirures.
- Placez des protecteurs de sols sous les meubles afin de minimiser les empreintes sur le sol. En général, plus l'objet à poser sur le sol est lourd, plus la protection de revêtement de sol doit être large.
- Placez un essuie-pieds aux entrées qui donnent sur l'extérieur pour minimiser la pénétration de la saleté. Nous déconseillons l'utilisation de tapis doublés de caoutchouc ou de latex (sauf indication contraire) car les produits chimiques (antioxydants) utilisés peuvent tacher votre revêtement de sol de façon permanente. Nous recommandons un tapis doublé de vinyle qui ne tache pas ou un tapis tissé grand teint.

TOUT DE SUITE APRÈS L'INSTALLATION :

- Lorsque l'installation est terminée, veuillez suivre les instructions d'installation pour maintenir les températures par la suite.
- Ne pas frotter ou laver votre sol pendant cinq (5) jours.

PÉRIODES DE LA GARANTIE LIMITÉE POUR REVÊTEMENTS DE SOL RIGID CORE ET LVT

	Installation résidentielle (Période de garantie)	Installation commerciale <u>avec</u> un adhésif de marque AHF (Période de garantie)	Installation commerciale <u>sans</u> un adhésif de marque AHF (Période de garantie)
--	---	---	---

Bruce®

RIGID CORE

LifeSeal Trending	À vie	10	5
LifeSeal Classic	35	X	X

ROBBINS®

RIGID CORE

Pro-Tekt Trending	À vie	10	5
Pro-Tekt Classic	35	X	X

Hartco®

RIGID CORE/LVT

Contract SPC Rigid Core	X	15	5
Contract pose libre LVT	X	15	5
Contract endos sec LVT	X	15	5
Everguard Trending	À vie	10	5
Everguard Classic	35	X	X

Notes de bas de page sur la période de garantie :

1. Les périodes de garantie indiquées sont exprimées en années à compter de la date d'achat.
2. Un « X » signifie que le produit correspondant n'est pas destiné à cet usage, et par conséquent, aucune garantie n'est fournie.
3. Pour une installation commerciale uniquement : L'utilisation d'un adhésif de marque AHF pour installer votre revêtement de sol AHF prolongera la période de garantie limitée sur votre revêtement de sol comme indiqué ci-dessus.